



NATIONS UNIES
CONSEIL
DE SECURITE



Distr.
GENERALE
S/12225
10 novembre 1976
FRANCAIS
ORIGINAL : ANGLAIS

**RAPPORT DU COMITE D'ADMISSION DE NOUVEAUX MEMBRES SUR LA DEMANDE
D'ADMISSION A L'ORGANISATION DES NATIONS UNIES DE LA REPUBLIQUE
SOCIALISTE DU VIET NAM**

1. A sa 1955^{ème} séance, le 10 septembre 1976, le Conseil de sécurité était saisi de la demande d'admission à l'Organisation des Nations Unies de la République socialiste du Viet Nam (S/12183). Conformément à l'article 59 du règlement intérieur provisoire et en l'absence de toute proposition contraire, le Président du Conseil a renvoyé cette demande au Comité pour qu'il l'examine et fasse rapport. Le Conseil de sécurité a décidé que le Comité d'admission de nouveaux Membres se réunirait le 14 septembre pour étudier cette question, mais, par la suite, à l'initiative de la délégation française, il a décidé de reporter l'examen de la question à une date se situant en novembre (S/12200).

2. A ses 55^{ème} et 56^{ème} séances, tenues le 10 novembre 1976, le Comité a examiné cette demande.

3. A la 55^{ème} séance, le représentant de la Guyane a présenté un projet de résolution ayant pour auteurs le Benin, la Chine, la Guyane, le Pakistan, le Panama, la République arabe libyenne, la République-Unie de Tanzanie, la Roumanie, la Suède et l'Union des Républiques socialistes soviétiques. Le texte du projet de résolution était libellé comme suit :

"Le Conseil de sécurité,

Ayant examiné la demande d'admission à l'Organisation des Nations Unies présentée par la République socialiste du Viet Nam (S/12183),

Recommande à l'Assemblée générale d'admettre la République socialiste du Viet Nam à l'Organisation des Nations Unies."

4. Au cours du débat qui a eu lieu à cette séance, les représentants du Benin, de la Chine, de la France, de la Guyane, de l'Italie, du Japon, du Pakistan, du Panama, de la République arabe libyenne, de la République-Unie de Tanzanie, de la Roumanie, du Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, de la Suède et de l'Union des Républiques socialistes soviétiques ont déclaré appuyer cette demande. Le représentant des Etats-Unis d'Amérique a déclaré qu'à ce stade et vu les circonstances du moment son gouvernement n'était pas en mesure d'appuyer cette demande d'admission.

5. Résumant le débat, le Président a déclaré que puisque le Comité ne pouvait adresser une recommandation unanime au Conseil de sécurité, il rendrait compte dans son rapport au Conseil des positions adoptées par les délégations au sujet de la demande d'admission.

6. Finalement, à sa 56ème séance, le Comité a approuvé le présent rapport sur son examen de la demande d'admission à l'Organisation des Nations Unies présentée par la République socialiste du Viet Nam.

